ANNEXE—Suite

N° du crédit	Service	Montant	Total
		\$ c.	\$ c.
	TRAVAUX PUBLICS—Fin.		
	(Imputable sur le revenu)—Fin.	Standard T	
	ÉDIFICES PUBLICS—Fin.		
	Généralités.		
(Ottawa—Laboratoires du Conseil national de Recherches—	20,000,00	
312	Installations (A voter de nouveau) Tracteurs pour le service postal à Halifax, Montréal, Toronto, Regina, Saskatoon, et Calgary	30,000 00	
	Ports et rivières.		
	Québec.		
. 313	Matane—Réparations aux ouvrages du port—Crédit supplémentaire	1,350 00	
	Ontario.		
	Blind River—Dragage—Crédit supplémentaire Little Castor River et Annable Creek—Contribution à la mu- nicipalité du township de Winchester pour dragage de la	2,500 00	
314	petite rivière Castor et du ruisseau Annable, le gouverne- ment provincial devant contribuer une somme égale Spring Creek—Contribution à la municipalité du township de Lochiel, comté de Glengarry, pour frais de dragage du	8,000 00	
	ruisseau Spring, le gouvernement provincial devant contri- buer une somme égale	5,000 00	
	Colombie-Britannique.		
315	Fleuve Fraser—Contribution aux travaux de défense près d'Agassiz, CB., le gouvernement provincial et la munici- palité de Kent, CB., devant contribuer chacun une somme		
	égale	3,500 00	
	Chilliwack devant contribuer chacun une somme égale	1,000 00	174,050 00
	SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS—POSTES ET AUX NAVIRES.		
316	Crédit supplémentaire pour les subventions aux navires océaniques et aux caboteurs, et pour aider au transport du bois de construction de Churchill au Royaume-Uni		209,036 00
	SERVICE MARITIME ET FLUVIAL.		
317	Entretien et réparation de vapeurs et brise-glaces de l'Etat—	35,000,00	
318	Crédit supplémentaire. Services divers relatifs à la navigation—Crédit supplémentaire pour l'enlèvement de l'épave de la péniche «Chambly»	35,000 00	
319	dans la rivière Sydenham. Services divers relatifs à la navigation—Crédit supplémentaire	10,000 00	
	pour faire disparaître le haut fond Superior dans le lac Su- périeur	10,000 00	55,000 00
	Ministère de la Marine.	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	
320	Fleuve Saint-Laurent, creusage du chenal à eau profonde— a) Pour pourvoir au paiement de travaux exécutés et à exécuter à l'entreprise—Crédit supplémentaire	#	1,000,000 00